



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE



PROJET DE LOI

pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

UNE NOUVELLE HARMONIE ENTRE LA NATURE ET LES HUMAINS

“ Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a pour ambition de protéger et de valoriser nos richesses naturelles. Il permet une nouvelle harmonie entre la nature et les humains. C'est une chance qui nous est donnée avant qu'il ne soit trop tard de s'appuyer sur le vivant pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et de la croissance verte et bleue. ”



Ségolène Royal.

Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Janvier 2016

LA BIODIVERSITÉ, C'EST LA VIE !

diversité + biologique = biodiversité

La biodiversité actuelle est le produit de la LONGUE et LENTE ÉVOLUTION du MONDE VIVANT sur l'ensemble de la planète



Elle est le **TISSU VIVANT** de notre planète, riche de toutes les relations tissées entre les êtres vivants et leur milieu de vie



Les premiers organismes vivants connus datent de près de **3,5 MILLIARDS** d'années

3

niveaux de complexité interdépendants

diversité des...



MILIEUX DE VIE
mer, prairie, forêt,
mare...



ESPÈCES
y compris
l'espèce humaine



INDIVIDUS
ou
diversité génétique

Sommaire



	Le mot de la ministre	04
	ESPÈCES Mieux protéger les espèces et éviter leur disparition	06
	PATRIMOINE NATUREL Valoriser notre patrimoine naturel	08
	PAYSAGES Reconquérir les paysages	10
	RESSOURCES NATURELLES Innover et se développer sans piller les ressources naturelles	12
	CHANGEMENT CLIMATIQUE La biodiversité comme solution pour prévenir et se prémunir du changement climatique	14
	CROISSANCES VERTE ET BLEUE Créer les emplois des croissances verte et bleue	16
	SANTÉ Protéger la santé et stopper les pollutions	18
	EXPERTS ET SOCIÉTÉ CIVILE Experts et société civile pour protéger la nature	20
	Agence française pour la biodiversité Créer l'Agence française pour la biodiversité, nouvel établissement public national	22



Des mesures fortes déjà prises en faveur de la biodiversité

- > **Suppression de l'épandage aérien des pesticides fin 2015.**
- > **Généralisation de la démarche Terre saine, communes sans pesticides pour l'entretien des espaces publics.**
- > **Suppression des sacs plastique à usage unique.**
- > **Lancement du projet de sciences participatives**
65 millions d'observateurs porté par le Muséum national d'histoire naturelle.
- > **Lancement du plan national d'actions France, terre de pollinisateurs.**

“ La France est pleinement mobilisée pour mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat.

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages vise à promouvoir les solutions apportées par la biodiversité pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Ce projet de loi s'accompagne d'actions d'accompagnement applicables dès maintenant.

La loi biodiversité va nous permettre de mieux protéger, mais aussi de mieux mettre en valeur nos richesses naturelles, terrestres et marines.

La biodiversité, c'est tout le tissu du vivant dont nous sommes à la fois acteurs et tributaires. Nous lui devons la beauté de notre patrimoine paysager et les services innombrables et vitaux que nous rendent les écosystèmes. Dans tous ses territoires, de l'Hexagone et d'outre-mer, la France est riche d'une biodiversité exceptionnelle mais partout érodée, fragilisée et menacée.

Ce bien commun, qui constitue notre assurance sur la vie elle-même, mérite d'être mieux connu de tous, sauvegardé, restauré et valorisé, car il contribue aussi au bien-être de chacun, offre un vaste champ à l'innovation scientifique et

technologique, permet la création de filières d'avenir et d'emplois durables. Près de 40 ans après la loi de 1976 sur la protection de la nature et plus de 20 ans après la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages que j'ai portée en 1993, le temps est venu de donner force de loi à une vision actualisée et élargie de la préservation et de la mise en valeur de notre capital naturel.

Cette nouvelle approche, qu'exprime l'affirmation du principe de solidarité écologique, prend en compte les écosystèmes, leur évolution, les interactions en leur sein...

Elle instaure, contre la biopiraterie, un partage équitable des avantages tirés de la biodiversité et des savoirs traditionnels autochtones.

Elle renforce la lutte contre le trafic des espèces protégées et contre la criminalité qui l'accompagne.

Elle donne à la France, qui possède le 2^e domaine maritime mondial, les moyens de mieux prendre soin de ses milieux marins et de mieux tirer parti de leurs ressources.

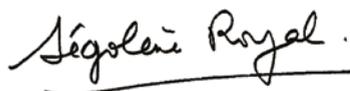
Elle met l'accent, au-delà des espaces remarquables, sur les paysages du quotidien, ce cadre de vie de tous les Français, qui aspirent à la qualité paysagère et environnementale.

Renforcer et étendre ce qui a fait ses preuves, simplifier et clarifier ce qui s'est additionné au fil du temps, créer de nouveaux outils plus opérationnels, au premier rang desquels l'Agence française pour la biodiversité, afin d'agir plus

efficacement, de mobiliser toutes les forces vives de la nation, citoyens, chercheurs, entreprises, territoires, et de développer le potentiel de croissance verte et bleue dont nous avons la chance de disposer : tels sont les objectifs de ce projet de loi et des plans d'action qui l'accompagnent.

Stimuler la recherche, diffuser les connaissances scientifiques, favoriser l'essor des sciences participatives en associant les citoyens à la collecte des données et à leur utilisation : la biodiversité est aussi un enjeu démocratique et une dimension majeure du dialogue environnemental.

Cette loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est indissociable de celle sur la transition énergétique pour la croissance verte, car la biodiversité est aussi un facteur essentiel de lutte contre le dérèglement climatique. La France se donne ainsi les moyens de devenir le pays de l'excellence environnementale, de réconcilier l'écologie et l'économie, de bâtir avec la nature des relations plus harmonieuses et riches d'emplois ancrés dans tous ses territoires. ”



**Ministre de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**



Espèces

Mieux protéger les espèces
et éviter leur disparition

Objectifs

- Lutter contre l'érosion de la biodiversité
- Bénéficier pleinement des services rendus par les écosystèmes
- Améliorer les outils de protection

AGIR DÈS MAINTENANT

- **METTRE EN OEUVRE LE PREMIER PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES ABEILLES ET POLLINISATEURS SAUVAGES** pour stopper les diminutions d'effectifs et les disparitions d'espèces. Cela inclut :

 - **une bonne gestion des bords de route du réseau routier national non concédé** avec le fauchage tardif et les prairies fleuries (démarche encouragée pour les autres gestionnaires).
 - **le soutien des territoires à énergie positive** pour la mise en place de ruchers municipaux pédagogiques et de gîtes à insectes ainsi que l'installation de plantes mellifères (gestion des espaces verts ou des bords de route, conservatoire des mellifères associées aux cultures).

- **RENFORCER L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES** et multiplier par 10 les sanctions contre le trafic d'espèces sauvages (éléphants, rhinocéros, grands singes...). Ségolène Royal a suspendu l'exportation d'ivoire brut le 28 janvier 2015.

- **TRAVAILLER AUX PLANS EUROPÉEN ET INTERNATIONAL POUR UN ENCADREMENT PLUS STRICT** de l'importation et de l'utilisation des trophées de chasse sportive à la prochaine conférence des Parties de la CITES. La France a déjà suspendu l'importation des trophées de chasse de lion.

- **INTERDIRE LE REJET DES EAUX DE BALLAST** non traitées préalablement **pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes dans le milieu marin.**

- **SIMPLIFIER, POUR LES RENDRE PLUS EFFICACES, LES RÉGIMES DE CONTRÔLE** des introductions dans le milieu naturel de spécimens appartenant à des espèces animales non domestiques ou à des espèces végétales non cultivées.

Patrimoine naturel



Valoriser notre patrimoine naturel

Objectifs

- Préserver notre patrimoine naturel terrestre et marin
- Rétablir les continuités écologiques
- Renforcer les espaces naturels

LA FRANCE EXEMPLAIRE :

- > a finalisé les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau dans les bassins pour 2016-2021.
- > prend en charge la présidence du sanctuaire Pélagos de protection des mammifères marins en Méditerranée.
- > atteindra en 2016 son objectif de 20 % de ses eaux marines territoriales en aires marines protégées
- > a finalisé la mise en place des 10 chartes de ses 10 parcs nationaux.

AGIR DÈS MAINTENANT

➤ RENFORCER LES CAPACITÉS

D'ACTION des parcs naturels régionaux, du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et des conservatoires d'espaces naturels.

➤ DANS LES 400 TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE, FINANCER DES ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES

de reconquête de la biodiversité, par exemple pour la réalisation des atlas de biodiversité, des travaux de restauration de la trame verte et bleue dans les territoires et de reconquête de la nature en ville (végétalisation de l'espace public, noues d'infiltration des eaux pluviales, dépollution par les végétaux...).

➤ ACCOMPAGNER LES 2000 ÉCOLES DES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

pour qu'elles mettent en place en 2016 un « coin nature ».

➤ ACCÉLÉRER LA CRÉATION DE TROIS PARCS NATURELS MARINS :

Cap Corse, Martinique, Golfe normand-breton. Introduire la possibilité d'étendre les aires marines protégées à la zone économique exclusive. Créer des zones de conservation halieutique.

➤ ACCOMPAGNER DES ÉCOLES VOLONTAIRES

dans une expérimentation nationale d'une déclinaison des aires marines éducatives polynésiennes.

➤ RELANCER LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

et renforcer l'engagement des acteurs.

Paysages



Reconquérir les paysages

Objectifs

- Mettre en valeur notre patrimoine paysager
- Mieux prendre en compte le paysage dans les projets d'aménagement du territoire

AGIR DÈS MAINTENANT

- **RÉAFFIRMER EN 2016 L'OBJECTIF DE 2 %** du territoire national couvert par des sites classés.
- **RECONDUIRE L'APPEL À PROJETS PLANS DE PAYSAGE, À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS.** Il vise à soutenir et accompagner techniquement la formulation des objectifs de qualité paysagère.
- **DÉCERNER LE GRAND PRIX NATIONAL DU PAYSAGE** récompensant une démarche paysagère innovante à l'échelle d'un territoire.

2700 sites classés et 4 000 sites inscrits pour une superficie totale de plus de 4 % du territoire national.

LES FRANÇAIS ET LE PAYSAGE

7 Français sur 10 tiennent compte de la qualité paysagère de l'environnement pour choisir leur lieu de résidence. En France, la filière

économique du paysage est fortement soutenue par les collectivités territoriales qui, depuis plusieurs années, ont fait de la qualité du cadre de vie un enjeu important de leur politique d'aménagement du territoire.

Ressources naturelles



Innover et se développer sans piller
les ressources naturelles

Objectifs

- Lutter contre la biopiraterie
- Améliorer l'état de conservation des ressources halieutiques

X2

La biodiversité nous fournit en biens et en services deux fois la valeur de ce que nous produisons chaque année.

QU'EST-CE QUE LA LOI PRÉVOIT SUR LE PARTAGE DES AVANTAGES ?

Concrètement, si une société commerciale exploite une molécule – issue de la recherche sur des plantes, animaux, champignons, etc. – et que son exploitation lui

permet de développer un marché commercial, elle fera bénéficier le territoire d'une partie des avantages : d'abord en nature (formation, études scientifiques gratuites, recrutements, etc.), mais aussi parfois financièrement.

Illustration : la Polynésie française a été victime de biopiraterie dans les

années 1980, puis a réussi à prendre progressivement le contrôle du monoï de Tahiti, issu de la fleur de *Gardenia tahitensis* et d'un savoir-faire ancestral. Ce dispositif législatif s'inspire d'un système déjà appliqué dans le Parc amazonien de Guyane, où des accords de partage des avantages ont déjà été signés.

AGIR DÈS MAINTENANT

➤ **INSTAURER UN DISPOSITIF COMPLET POUR GARANTIR UN PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE** des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques. Il s'agit de lutter contre la biopiraterie et de garantir un cadre juridique clair à la recherche et au développement, s'appliquant sur le territoire national et concernant les acteurs français et internationaux.

➤ **RENFORCER L'ENCADREMENT DES PÊCHES PROFONDES** au niveau européen et agir pour l'interdiction du chalutage de fond à partir de 800 mètres de profondeur. Étendre la protection des espèces marines hauturières et migratrices.

➤ **CRÉER DES ZONES DE CONSERVATION HALIEUTIQUE**, en concertation avec les professionnels. Il s'agit de réglementer les activités incompatibles avec le bon état des frayères, nourriceries et couloirs de migration des espèces. Améliorer le suivi des prélèvements associés à la pêche de loisir.

➤ **METTRE EN PLACE UN RÉGIME D'AUTORISATION GLOBALE** encadrant toute activité d'exploration ou d'exploitation des ressources naturelles ou de l'utilisation des milieux marins, dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental.

Changement climatique



La biodiversité comme solution
pour prévenir et se prémunir
du changement climatique

Objectifs

- › Développer la nature en ville
- › Protéger les écosystèmes marins et littoraux
- › Limiter les conséquences négatives de l'artificialisation des sols

AGIR DÈS MAINTENANT

➤ **RENFORCER LA PROTECTION DES MANGROVES ET DES RÉCIFS CORALIENS EN OUTRE-MER** : 55 000 ha de mangroves d'ici 2020 (50 % de la couverture nationale) et 75 % des récifs coralliens d'ici à 2021.

➤ **ENGAGER LES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE À AUGMENTER LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE** pour bénéficier de ses services (limitation de la chaleur, lutte contre les pollutions...). Il serait proposé à des collectivités volontaires de signer une charte d'engagement autour de dix actions concernant les principaux bénéfices de la nature en ville : biodiversité, santé, adaptation au changement climatique, éducation à l'environnement, etc.

➤ **AMÉLIORER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES** : à compter du 1^{er} janvier 2017, la surface des places de stationnement imperméabilisées compte pour le double de leur surface.

20 à 30 %

d'augmentation du risque de disparition d'espèces animales et végétales, c'est ce que les experts prévoient pour un réchauffement mondial de 2 à 3 °C.

LES MANGROVES RENDENT D'IMPORTANTES SERVICES

Nurserie pour la faune aquatique, captation du carbone (une étude a montré que 7 % des objectifs mondiaux de réduction des gaz à effet de serre pourraient être atteints en restaurant les mangroves), épuration

et dépollution des eaux de ruissellement... Les mangroves ont aussi une fonction protectrice dans un contexte de dérèglement climatique, avec les risques d'élévation du niveau de la mer. La Nouvelle-Calédonie a d'ailleurs inscrit la protection des mangroves dans son code de l'environnement.



Croissances verte et bleue



Créer les emplois des croissances
verte et bleue

Objectifs

➤ Innover et développer les filières d'avenir

➤ Soutenir l'émergence des métiers de l'économie verte et bleue

25 milliards d'euros de travaux et le soutien de 60 000 à 80 000 emplois, c'est ce que permet le 10^e programme des agences de l'eau.

AGIR DÈS MAINTENANT

- **SOUTENIR LES PME ET LES START-UP DES FILIÈRES VERTES** par l'initiative biodiversité 2015 dans le cadre de l'action « démonstrateurs de la transition écologique et énergétique » du programme d'investissements d'avenir (PIA). Treize projets ont déjà reçu des financements. De nouveaux projets sont attendus pour le 22 février 2016. Il s'agit de structurer de nouvelles filières et de doubler les emplois du secteur à l'horizon 2020.
- **SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES MÉTIERS DU PAYSAGE.** Les métiers liés au paysage constituent un marché de 10 milliards d'euros pour plus de 150 000 emplois.
- **SOUTENIR LE GÉNIE ÉCOLOGIQUE :** ce secteur regroupe un demi-millier d'entreprises pour un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards d'euros.



Santé

Protéger la santé
et stopper les pollutions

Objectifs

- Faire reculer les pollutions
- Protéger la santé

LES MICRO-DÉCHETS DE PLASTIQUE passent au travers des systèmes d'épuration. Ils attirent les microbes et virus qui sont déplacés sur de grandes distances. Ils sont ingérés par les organismes vivants (poissons, plancton notamment) et libèrent des substances toxiques pour ces organismes et pour l'homme au bout de la chaîne alimentaire.

AGIR DÈS MAINTENANT

➤ RÉDUIRE L'USAGE DES PESTICIDES :

- en encourageant le développement des alternatives aux pesticides avec la remise des 50 premiers labels *Terre saine, commune sans pesticides*, pour soutenir financièrement les communes pour l'achat de matériel de désherbage sans pesticide ;
- en publiant une instruction pour la mise en place de périmètres d'interdiction d'épandage de pesticides autour des écoles et des lieux sensibles.

➤ MAINTENIR LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES EAUX MARINES

avec des mesures pour réduire les déchets et polluants dans le milieu marin. Début 2016, les sacs plastique à usage unique aux caisses sont supprimés puis, début 2017, la distribution de tous les autres sacs plastique jetables (sauf ceux biodégradables).

➤ **LIMITER L'EXPANSION DE L'AMBROISIE** en développant le couvert végétal compétitif et en intervenant sur les conditions de croissance des plantes.

➤ LUTTER CONTRE DES MALADIES TRANSMISES PAR DES VECTEURS BIOLOGIQUES*

(moustiques, tiques...) en développant l'ingénierie écologique pour agir sur la surveillance et la gestion des aménagements et des niveaux d'eau, dans le cadre du plan national santé environnement 2015-2019.

*Le rapport sur les impacts sanitaires de la stratégie d'adaptation au changement climatique (2015) du Haut Conseil de la santé publique souligne les effets directs du changement climatique sur notre santé ainsi que ses effets indirects, en modifiant la biodiversité, la production agricole



Experts et société civile



Experts et société civile pour protéger
la nature

3 NOUVEAUX OUTILS POUR AGIR EFFICACEMENT

➤ **LE CONSEIL NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ**, instance sociétale de débat et de discussions. Composé de représentants de toutes les parties intéressées par la biodiversité, ce comité sera un lieu d'échanges sur les orientations stratégiques. Il comportera des commissions spécialisées et **remplacera une dizaine d'instances nationales actuelles.**

➤ **UN COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ DANS CHAQUE RÉGION**, lieu d'information, d'échanges et de consultation sur l'ensemble des sujets de biodiversité.

➤ **LE CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE**, rénové, sera l'instance d'expertise scientifique et technique du ministère. Composé d'experts, son rôle sera d'éclairer les décisions publiques nationales sur la biodiversité.

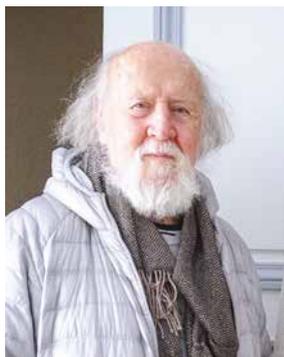
Agence française pour la biodiversité



*Créer l'Agence française pour la biodiversité,
nouvel établissement public national*

Objectifs

- Regrouper des structures existantes
- Mutualiser les moyens
- Définir une vision commune



Ségolène Royal a nommé Gilles Boeuf, Olivier Laroussinie et Anabelle Jaeger préfigurateurs de l'Agence française pour la biodiversité. Ils ont pour mission d'assurer le positionnement stratégique et la création administrative de la future agence. La mission de préfiguration est parrainée par Hubert Reeves.

MISSIONS, ORGANISATION ET MOYENS

✦ L'agence sera un interlocuteur de référence pour les acteurs de la biodiversité

(associations, collectivités, entreprises...) contribuant à accroître la connaissance et à en faciliter l'accès. Elle apportera une expertise pointue et contribuera au transfert de connaissances scientifiques et techniques.

✦ Elle appuiera les acteurs du territoire

(services de l'État, collectivités, associations, entreprises) en matière de connaissance, d'expertise et de gestion d'espaces naturels. Elle contribuera également aux missions de police de l'eau et des milieux aquatiques de l'État.

➤ **Elle regroupera des structures existantes :**

l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), l'Atelier technique des espaces naturels (Aten), l'Agence des aires marines protégées, l'établissement Parcs nationaux de France (PNF). Elle passera des conventions avec d'autres structures comme le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) ou encore le centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), afin d'animer un large réseau.

➤ **Les 10 parcs nationaux lui seront rattachés** pour mettre en place des services en commun.

➤ **Elle disposera d'antennes ultra-marines,** comme l'ont souhaité les élus d'outre-mer, Georges Pau-Langevin, ministre des Outre-Mer, et Ségolène Royal. Ces antennes favoriseront une gouvernance locale dynamique, associant toutes les parties prenantes, tout en jouant un rôle d'appui de proximité, notamment pour le montage de projets européens. Elles travailleront en réseau.



À DÉCOUVRIR

→ Des brochures



La biodiversité s'explique



Rencontre avec les pollinisateurs



La biodiversité se raconte 1 et 2



Twitter @ecologieEnergie



Facebook.com/ministeredudeveloppementdurable



Dailymotion chaîne France Écologie Énergie

Le webzine CHANGEONS DE REGARD SUR LA BIODIVERSITÉ

- Le nectar est-il une drogue ?
- Pourquoi la vanille est-elle si chère ?
- Vivre dans une termitière ?

Chaque semaine un court billet illustré

Abonnez-vous !

webzine-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr

Conception et réalisation : DICOM – Crédits photo - couverture : Fotolia p. 4, 18 et 22 : A. Bouissou/MEDDE-MLETR p. 6, 8 et 23 : O. Brosseau/MEDDE-MLETR p. 10 et 20 : T. Degen/MEDDE-MLETR p. 12 : M. Cristofani/Cœurs de nature-SIPA p. 14 : J. Witt/Cœurs de nature-SIPA p. 16 : L. Mignaux/MEDDE-MLETR – Réf. : DICOM-CAB/BRO/15108-2 - Janvier 2016 – Impression : MEDDE-MLETR/SG/SPSSI/ATL2 – Atelier de reprographie - Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen www.ecolabel.com



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE